

DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LES CÉRÉALIERES :

■ LA GESTION DES RISQUES AGRICOLES



Produire plus, Produire mieux



Les céréaliers ont un projet.

12 Défis pour Produire plus, Produire mieux, tel est le projet et l'ambition que se sont fixés les céréaliers français pour les prochaines années.

Après une année noire, marquée par des événements climatiques sans précédent, nous devons redonner de l'espoir et des perspectives aux céréaliers. L'année 2016 nous a, en effet, rappelé que l'agriculture dépend fortement du climat et ce, dans des proportions que certains n'imaginaient plus.

Confrontés à un environnement de plus en plus incertain, il nous faut pour autant continuer à inventer, innover et investir. Mais pour atteindre ces objectifs et pour que chaque céréalier le fasse sur son exploitation, il faut lui donner la liberté d'entreprendre et la visibilité indispensables à tout chef d'entreprise.

C'est tout l'objet du volet de notre projet consacré à la gestion des risques que nous avons décidé d'éclairer plus particulièrement cette année. De nouveaux outils ont été imaginés et les outils existants ont été améliorés pour enfin faire face aux risques climatiques et économiques.

Ce volet est indispensable, et il fait partie d'un tout.

Fruit d'une longue réflexion du Conseil d'administration de l'AGPB, ce volet propose des solutions innovantes pour retrouver la liberté d'entreprendre.

Les échéances politiques nationales constituent une réelle opportunité de prendre les décisions nécessaires pour permettre aux céréaliers de gagner en compétitivité.

Mais pour cela il faut une ambition, une vision, du courage, de la responsabilité et par-dessus tout faire confiance.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Pinta', written over a horizontal line.

Philippe Pinta
Président de l'AGPB

LES 12 DÉFIS DES CÉRÉALIERES POUR PRODUIRE PLUS, PRODUIRE MIEUX

Les céréaliers ont clairement défini leur ambition pour les prochaines années : Produire Plus, Produire Mieux.

Pour nourrir 8,5 milliards d'humains d'ici à 2030, il faudra produire 700 millions de tonnes supplémentaires de céréales. Les céréaliers ont la volonté d'être des acteurs majeurs de cette nouvelle donne.

Ils en ont la capacité et pour répondre à cet enjeu, les céréaliers ont conçu un projet autour de 12 défis.

- 1 Satisfaire la demande en céréales, pour le marché intérieur et l'exportation, à destination de nos clients
- 2 Exporter pour contribuer à relever le défi alimentaire mondial
- 3 Développer les activités agricoles et industrielles consommatrices de céréales, porteuses de valeur, d'emploi et de dynamisme pour les territoires
- 4 Accélérer le progrès génétique pour des céréales résistantes, sobres, productives et riches en protéines
- 5 Réduire l'empreinte sur l'environnement par la diffusion à grande échelle de technologies innovantes
- 6 Investir dans les biocarburants, les biomatériaux et les énergies renouvelables, comme notamment la méthanisation
- 7 Conforter l'organisation et la structuration de la filière céréalière
- 8 Optimiser la logistique, tel que le stockage et le transport de céréales, facteur clef de compétitivité pour les producteurs
- 9 Défendre la dimension européenne de la politique agricole commune
- 10 **CONSTRUIRE UN SYSTÈME HIÉRARCHISÉ D'ASSURANCES RÉPONDANT À LA DIVERSITÉ DES RISQUES ÉCONOMIQUES ET CLIMATIQUES**
- 11 Renforcer la performance et les synergies des entreprises agricoles pour une meilleure compétitivité
- 12 Communiquer sur le caractère moderne, responsable et innovant du métier de céréalier

CONSTRUIRE UN SYSTÈME HIÉRARCHISÉ D'ASSURANCES RÉPONDANT À LA DIVERSITÉ DES RISQUES ÉCONOMIQUES ET CLIMATIQUES

Frappés par un épisode climatique sans précédent, les céréaliers, chefs d'entreprises responsables, proposent dans la perspective des échéances électorales de 2017 et de l'ouverture des négociations de la PAC 2020, leur vision de la gestion des risques.

Confrontés à un environnement économique et climatique de plus en plus incertain, les producteurs disposaient auparavant d'instruments publics de régulation de marché qui leur permettaient d'anticiper et prévoir. Aujourd'hui, ils doivent s'adapter pour faire face à cette nouvelle situation. En effet, sans liberté d'entreprendre et sans visibilité, aucun investissement et aucune innovation ne sont envisageables.

Les céréaliers ont donc décidé de formuler des propositions pragmatiques, opérationnelles dès 2017 pour certaines, progressives et faciles à mettre en œuvre. Sans faire table rase du passé, cet éventail de solutions est en parfaite complémentarité et cohérence avec les politiques existantes et la prochaine réforme de la Politique Agricole Commune. Enfin, ces propositions qui s'articulent autour de plusieurs idées force, doivent faire consensus entre les différentes filières agricoles, la FNSEA, les prochaines instances dirigeantes de notre pays, les 27 Etats membres européens, et les institutions européennes.



MAINTENIR UNE AIDE DIRECTE CONSÉQUENTE ET SIMPLIFIÉE

Les aides directes de la PAC, communément appelées aides à l'hectare, constituent **un soutien permanent aux exploitations agricoles. Elles leur apportent un socle de revenus, un apport prévisible dans son montant et dans sa date de perception.**

Dans le cadre des négociations prochaines, le maintien du budget de la PAC à son niveau actuel est un enjeu essentiel. Imaginer une flexibilité de ce budget et des aides en fonction

du marché serait déraisonnable et priverait les céréaliers de la visibilité dont ils ont besoin.

Les céréaliers français doivent pouvoir gagner en compétitivité face à leurs concurrents. Un niveau minimum d'aide directe est nécessaire pour maintenir un socle de revenus. Pour cela, il faudra progressivement simplifier les prélèvements au titre de la subsidiarité des Etats membres et recentrer ces aides en poursuivant leur convergence au-delà des 70% déjà actés.

PROPOSITIONS

- 1 MAINTENIR UNE AIDE DIRECTE CONSÉQUENTE COMME SOCLE DE REVENUS
- 2 SUPPRIMER LE PRÉLÈVEMENT REDISTRIBUTIF DÈS 2018
- 3 PARVENIR EN UNE SEULE FOIS À UNE CONVERGENCE TOTALE DES AIDES AU NIVEAU NATIONAL

INSTAURER UNE ÉPARGNE DE PRÉCAUTION CONTRA CYCLIQUE INDIVIDUELLE, LIBREMENT ACCESSIBLE

Prévoir et anticiper sont le propre des chefs d'entreprises. Les agriculteurs ne font pas exception à la règle. Ils doivent donc être en mesure, lorsque cela est possible, de constituer **une épargne de précaution placée sur un compte dédié. Il s'agit de mettre en œuvre un véritable outil d'auto-assurance** destiné à lisser les revenus.

Les sommes ainsi épargnées seront fiscalisées au moment de leur réintégration dans la trésorerie de l'entreprise et non lors de leur constitution. Le montant des sommes placées sur le compte dédié sera plafonné en fonction de l'activité de l'exploitation. Le céréalier pourra gérer, à sa seule initiative, les entrées et sorties des sommes épargnées, contrairement au

mécanisme de la Déduction pour aléas (DPA), à laquelle peu de céréaliers ont recours du fait de sa complexité.

Lorsque la récolte est abondante et les marchés porteurs, le céréalier aura la faculté d'épargner ses aides PAC versées sur ce compte dédié.

Par ce mécanisme d'épargne contra-cyclique individuel, il est proposé de faire confiance aux agriculteurs, de leur donner plus de souplesse afin d'avoir une gestion pluriannuelle de leur exploitation. Cette gestion responsable permettra une moindre dépendance aux soutiens publics, en cas de mauvaises récoltes successives.

PROPOSITIONS

- 1 **CONSTITUER SYSTÉMATIQUEMENT UN COMPTE D'ÉPARGNE DE PRÉCAUTION**
- 2 **ASSURER UNE LIBERTÉ TOTALE DE CONSTITUTION ET DE RÉINTÉGRATION DES SOMMES ÉPARGNÉES**
- 3 **FIXER UN PLAFOND GLOBAL PROPORTIONNÉ À L'ACTIVITÉ SANS PLAFOND ANNUEL**
- 4 **VERSER LES AIDES DIRECTES SUR LE COMPTE ÉPARGNE DE PRÉCAUTION**

DEVELOPPER UNE ASSURANCE CLIMATIQUE EFFICACE, LARGEMENT DIFFUSÉE ET SOUTENUE PAR L'UNION EUROPÉENNE

La moisson 2016 a mis en lumière l'accélération de la fréquence des risques climatiques extrêmes, y compris en France, réputée pour avoir un climat tempéré. Dans ce contexte, il faut développer une assurance climatique véritablement efficace. Aujourd'hui, 26% des surfaces en grandes cultures sont assurés. Le recours à ce mécanisme doit s'accélérer pour porter sa diffusion à 80% des surfaces, et ce, dans un cadre volontaire.

L'Union européenne soutient déjà le développement de l'assurance climatique au travers du 2^{ème} pilier de la PAC, en finançant à hauteur de 65% les primes d'assurances. Pour inciter les céréaliers à souscrire une assurance

climatique, **il faut lever les freins relatifs aux niveaux de franchise et de seuil de déclenchement actuels et fixer durablement le taux de financement à 65%**. Ces seuils et franchises subventionnés doivent impérativement être abaissés à 20% contre 30% actuellement. En termes budgétaires, ces ajustements peuvent se faire de manière compatible avec le maintien d'une aide directe conséquente. Ces décisions peuvent être prises dans les prochains mois dans le cadre de négociations européennes sur la simplification. Leur entrée en vigueur permettra d'augmenter à très court terme la diffusion de l'assurance climatique dont l'efficacité est largement reconnue.

PROPOSITIONS

- 1 **MAINTENIR LE CARACTÈRE VOLONTAIRE DE L'ASSURANCE CLIMATIQUE**
- 2 **OBTENIR DÈS 2017 L'ABAISSEMENT À 20% DES SEUILS ET FRANCHISES FINANÇABLES PAR L'UNION EUROPÉENNE**
- 3 **FIXER LA SUBVENTION DES PRIMES D'ASSURANCES À UN TAUX FIXE ET PÉRENNE DE 65%**
- 4 **PROCÉDER À UN TRANSFERT PROGRESSIF ET LIMITÉ DU 1^{ER} VERS LE 2^{ÈME} PILIER DE LA PAC AU PROFIT DE L'ASSURANCE CLIMATIQUE**

OUVRIR LA POSSIBILITÉ D'UNE ASSURANCE CHIFFRE D'AFFAIRES, À CHOIX INDIVIDUEL ET FINANCEMENT PRIVÉ

Cette catégorie d'assurances couvre simultanément les risques climatiques et les risques économiques de fluctuations de marché. A la différence de l'assurance climatique, le coût réel de la prime d'assurance chiffre d'affaires peut vite s'envoler en fonction des prix de marché. Ce coût résulte de l'existence pour l'assureur d'un risque généralisé, où tous les céréaliers seraient impactés par une baisse drastique des marchés et donc indemnisés en même temps. Dans ces circonstances, le montant des primes d'assurance peut devenir très prohibitif et dissuader les céréaliers ; l'effet inverse de celui recherché.

Subventionner largement ce dispositif risquerait de consommer intégralement les aides directes indispensables au maintien d'un socle de revenus. Pour les producteurs intéressés, le principe consistera donc à réserver cet outil à une gestion privée des risques, à l'initiative d'un assureur, d'un groupe coopératif ou privé.

Pour autant, dans un souci d'équité, et pour ne pas pénaliser ceux qui retiendront cette option, **les céréaliers proposent que la part climatique de cette assurance soit financée par l'Union européenne dans les mêmes conditions que l'assurance climatique.**

PROPOSITIONS

**SUBVENTIONNER LA SEULE COMPOSANTE CLIMATIQUE DE CES CONTRATS
À HAUTEUR DE 65 %**

1

RÉSERVER L'ASSURANCE CHIFFRE D'AFFAIRES À UNE GESTION PRIVÉE

2

ACCOMPAGNER LES CÉRÉALIERES INTÉRESSÉS PAR L'ASSURANCE CHIFFRE D'AFFAIRES

3

■ CHIFFRES CLÉS

SURFACES

 **9,4 MILLIONS** d'hectares de céréales

 **1/3** de la surface agricole française


PRODUCTION


 **70 MILLIONS** de tonnes de céréales

 **40 MILLIONS** de tonnes de blé tendre

EMPLOI & VALEUR

 **450.000** emplois du champ à l'assiette


 **9 MILLIARDS** d'euros d'excédent commercial

 **17 MILLIARDS** d'euros de contribution à la croissance économique française

CLASSEMENT MONDIAL

 **1^{ER}** producteur européen de blé et d'orges

 **5^{ÈME}** producteur mondial de blé

 **1^{ER}** exportateur mondial de semences

 **3^{ÈME}** exportateur mondial de blé

CONTACT

AGPB 

Association Générale des Producteurs de Blé

L'association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, syndicat professionnel agricole, représente les intérêts économiques et moraux des producteurs de céréales à paille. L'AGPB est dirigée par des agriculteurs élus de vos départements, issus du monde syndical et économique

Camille TUBIANA

Responsable Communication et Relations institutionnelles

Ligne directe : 01 44 31 10 04

Courriel : ctubiana@agpb.fr

23, Avenue de Neuilly
75116 PARIS

[@AGPB_Cerealiers](#) 

www.agpb.fr 

01 43 31 10 00 



Produire plus, Produire mieux